



## Conseil

Distr. générale  
1<sup>er</sup> avril 2022  
Français  
Original : anglais

---

### Soixante-douzième session

Conseil, première partie de la session

Kingston, 21 mars-1<sup>er</sup> avril 2022

Point 6 de l'ordre du jour

**Élection des membres de la Commission juridique et technique**

### **Décision du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins concernant l'élection en 2022 des membres de la Commission juridique et technique**

*Le Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins,*

*Ayant examiné* la question de l'élection des membres de la Commission juridique et technique pour la période allant de 2023 à 2027,

*Rappelant* ses décisions [ISBA/26/C/9](#), du 20 février 2020, et [ISBA/26/C/30](#), du 31 mars 2021,

*Saluant* les efforts du facilitateur du groupe de travail informel,

1. *Décide* de créer un groupe de contact informel, convoqué par le Président du Conseil et composé de représentants de chaque groupe régional, désignés par consensus au sein de leur groupe respectif, et de le charger de mettre au point un mécanisme pour l'élection des membres de la Commission juridique et technique et de le lui soumettre pour adoption à la deuxième partie de la vingt-septième session de l'Autorité internationale des fonds marins, en juillet 2022 ;

2. *Décide également*, à titre exceptionnel et sans que cela constitue un précédent, de rouvrir la période de dépôt des candidatures pour l'élection de 2022 pour dix jours à compter de l'adoption du mécanisme par le Conseil. Le mécanisme pourra être adopté selon une procédure d'approbation tacite de cinq jours ouvrables ou à la deuxième partie de la vingt-septième session de l'Autorité, en juillet 2022 ;

3. *Décide en outre* que la date de l'élection pourra être modifiée sur sa décision si les résultats des travaux du groupe de contact informel l'imposent.

280<sup>e</sup> séance  
1<sup>er</sup> avril 2022

